

Bruxelles, le 15 octobre 2007

Des personnalités éminentes aident la Commission européenne à réformer l'instance de conseil en matière de recherche

Le Dr Claudie Haigneré, ancienne ministre française de la recherche et des affaires européennes, le professeur Vaira Vike-Freiberga, ancien président de la Lettonie et le Dr Andrew Dearing, Secrétaire général de l'Association européenne pour l'administration de la recherche industrielle, vont aider la Commission européenne à sélectionner des spécialistes de haut niveau dans toute l'Europe pour former le Comité consultatif de l'espace européen de la recherche (ERAB). Ce nouvel organisme a été annoncé dans le livre vert de la Commission intitulé «L'Espace européen de la recherche : nouvelles perspectives» et remplacera le Comité consultatif européen pour la recherche (EURAB). L'ERAB devrait être un organe indépendant composé de personnalités issues des milieux académiques, de l'industrie, du monde politique ou d'autres horizons et faisant autorité pour s'exprimer en matière de science, de politique scientifique et d'actions visant la mise en place d'une société de la connaissance. Le groupe d'experts chargé de désigner l'ERAB sélectionnera 22 membres possédant un degré avéré d'expérience et d'excellence en matière de politique et gestion de la recherche, sur la base de propositions formulées par les organisations européennes. La Commission européenne a demandé aux experts de soumettre leurs suggestions pour janvier 2008.

«Au mois d'avril, j'ai annoncé l'intention de la Commission européenne de réformer l'EURAB afin de renforcer son rôle dans la réalisation de l'Espace européen de la recherche, a déclaré Janez Potočnik, membre de la Commission européenne en charge de la science et de la recherche. Pour pouvoir remplir le rôle que nous lui avons assigné, le nouvel ERAB doit être constitué de personnalités de premier plan. Le recours à un comité de sélection aussi éminent garantira l'engagement sérieux de toutes les parties concernées.»

La tâche principale de l'ERAB réformé consistera à établir un rapport annuel sur l'état de l'Espace européen de la recherche. Ce rapport devra être aussi qualitatif que possible, rendant compte de l'état de la recherche en Europe pour l'année en cause et suggérant des lignes d'action en fonction de la situation. L'ERAB pourrait également exécuter d'autres tâches, par exemple émettre un avis sur des éléments de l'Espace européen de la recherche, contacter les organes consultatifs des États membres dans le domaine de la recherche et de la technologie et recueillir leur point de vue afin d'analyser l'état de mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche, organiser des ateliers et une assemblée biannuelle pour examiner l'état actuel de l'Espace européen de la recherche et proposer des options politiques pour l'avenir.